

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2025

DÉLIBÉRATION N° DB2025/04 - Ordre n°4

RENOUVELLEMENT DU LABEL « TERRITOIRE DURABLE » 2025-2028

Date de convocation : 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix heures, les membres du Bureau de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans le bureau de la Présidente sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de membres :

En exercice : **6**

Présents : **6**

Absent(s) : **0**

- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **0**

Résultat du vote :

Votants : **6**

- dont « pour » : **6**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique et **PIGNATEL** Agnès.

MM. **CAPEL** Denis et **TRON** Jean-Michel.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme **OKROGLIC** Dominique

DÉLIBÉRATION N° DB2025/04

Objet : Renouvellement du label « Territoire Durable » 2025-2028

Le Bureau de la CCVUSP,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 complétée par la délibération n°2024/71 du 28 mai 2024 portant délégation au Bureau en matière de partenariats, notamment « *le dépôt et le renouvellement de candidatures à des labels* » ;

CONSIDERANT le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et ses objectifs ;

CONSIDERANT le Plan d'Action Climat 2030 du Ministère de la Transition Écologique et la nécessité de répondre aux objectifs de développement durable par des actions politiques menées au niveau territorial ;

CONSIDERANT la politique contractuelle engagée par la CCVUSP avec l'État (dans le cadre du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique), avec la Région (dans le cadre de « Nos Territoires d'Abord »), avec le Département (dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territorial) ;

CONSIDERANT que le label régional **Territoire Durable**, animé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) et piloté par l'État (DREAL) et la Région Sud PACA, permet aux collectivités de Provence-Alpes-Côte-d'Azur de décliner au niveau local les objectifs du Plan Climat régional « Gardons une Cop d'avance », de l'accord de Paris pour le climat et de l'Agenda 2030 mondial avec ses 17 Objectifs de développement durable ;

Sur proposition de Mme Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge du pôle Attractivité du Territoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la candidature au renouvellement du label Territoire Durable instruit et décerné conjointement par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, la Région SUD PACA et les services de l'État, pour une durée de validité de 3 ans.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature